



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle de réunion au cabinet du maire située à la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le lundi 16 août 2010 à 14 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le maire Marc Bureau.

CE-2010-1192

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TOURNAGE DU FILM « ON THE ROAD » - 17 AU 20 AOÛT 2010

CONSIDÉRANT QUE le tournage du film « On the Road » produit par *Les productions on the Road inc.* se déroulera dans le centre-ville du secteur Hull;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du tournage et la sécurité des équipes de réalisation et des acteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE certaines parties du tournage se feront de soir et de nuit de façon discontinue mais qu'aucun effets spéciaux, coup de fusil ou cascade ne feront partie de la réalisation;

Stationnement interdit le 17 août 2010, entre 11 h et 16 h sur les rues suivantes :

- Côté nord de la rue Wellington, entre les rues Montcalm et Saint-Rédempteur;
- Côté ouest de la rue Saint-Rédempteur, entre les rues Wright et Wellington;
- Deux côtés de la rue Wright, entre les rues de Carillon et Eddy.

Stationnement interdit le 17 août 2010, entre 11 h et 21 h sur les rues suivantes :

- Deux côtés de la rue Eddy, entre les rues Wellington et de l'Hôtel-de-ville;
- Deux côtés de la rue Wright, entre les rues Eddy et Saint-Jacques;
- Côté sud de la rue Wright, entre les rues Eddy et Saint-Rédempteur;
- Côté sud de la rue de l'Hôtel-de-ville, entre les rues Eddy et Saint-Jacques;
- Côté est de la rue Leduc.

Stationnement interdit à partir de 19 h le 17 août jusqu'à 3 h le 18 août 2010 sur les rues suivantes :

- Deux côtés de la rue Eddy, entre les rues de l'Hôtel-de-ville et Papineau;
- Deux côtés de la rue Vaudreuil, entre les rues Saint-Jacques et de l'Hôtel-de-ville;
- Deux côtés de la rue Frontenac, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Rédempteur.

Stationnement interdit le 18 août 2010, entre 16 h et 20 h sur les rues suivantes :

- Deux côtés de la rue Papineau, entre les rues Montcalm et Saint-Rédempteur;
- Deux côtés de la rue de Carillon, entre les rues Garneau et des Braves-du-Coin;
- Deux côtés de la rue Morin, entre les rues Papineau et des Braves-du-Coin.

Stationnement interdit à partir de 17 h le 18 août jusqu'à 6 h le 19 août 2010 sur les rues suivantes :

- Deux côtés de la rue Montcalm, entre la rue Crémazie et le boulevard Saint-Joseph;
- Deux côtés de la rue Lois, entre les rues Montcalm et Saint-Jean-Bosco;
- Deux côtés de la rue De Lorimier, entre le boulevard Saint-Joseph et le cul-de-sac à l'est;
- Deux côtés de la rue Saint-Jean-Bosco, entre le boulevard Saint-Joseph et le cul-de-sac à l'est.

Stationnement interdit à partir de 18 h le 19 août jusqu'à 5 h le 20 août 2010 sur les rues suivantes :

- Deux côtés de la rue Wright, entre les rues Eddy et Montcalm;
- Deux côtés de la rue de Carillon, entre les rues Wright et Sainte-Bernadette;
- Côté nord de la rue Wellington, entre les rues Montcalm et Saint-Rédempteur.

Réduction du nombre de places de stationnement au Théâtre de l'île le 19 août qui seront compensées dans le stationnement de gravier sur la rue Montcalm face à la rue Sainte-Bernadette.

Interdiction de la circulation automobile à partir de 15 h 30 le 17 août jusqu'à 3 h le 18 août 2010 sur la rue suivante :

- Rue Eddy, entre les rues Wellington et Papineau.

Interdiction de la circulation automobile à partir de 19 h le 18 août jusqu'à 6 h le 19 août 2010 sur la rue suivante :

- Rue De Lorimier, entre le boulevard Saint-Joseph et le cul-de-sac à l'est.

Interdiction de la circulation automobile à partir de 18 h le 19 août jusqu'à 5 h le 20 août 2010 sur la rue suivante :

- Rue Wright, entre les rues Taylor et Montcalm.

La compagnie MTS Signalisation est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise et le fera à partir de 18 h la veille de chaque journée de tournage.

Le tout selon le plan numéro C-10-310 préparé par le Service des infrastructures, Section stationnement et circulation routière et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Ville de Gatineau, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 5 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.
- La compagnie de production s'est engagée à remettre les endroits utilisés pour le tournage dans le même état qu'ils les avaient pris.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les modifications à la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées dans le centre-ville du secteur Hull dans le cadre du tournage du film « On the road » du 17 au 20 août 2010.

QUE ce comité approuve la modification temporaire à la réglementation du bruit extérieur pour permettre que les activités nécessaires au tournage d'un film (lumière, bruit, conversation, équipement) puissent se faire les soirs et les nuits du 17 au 20 août 2010.

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif